

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 à la salle municipale située au 258, chemin Saint-Joseph à Saint-Joseph-de-Mékinac.**

**Conformément aux directives gouvernementales émises, cette séance est tenue à huis-clos afin de minimiser les risques de propagation de la COVID-19.**

Sont présents : M. Lucien Mongrain, maire  
M. Réjean Lahaie, conseiller siège numéro 2  
M<sup>me</sup> Caroline Naud, conseillère siège numéro 3  
M<sup>me</sup> Lise Roy Guillemette, conseillère siège numéro 4  
M<sup>me</sup> Ninon Fortier, conseillère siège numéro 5  
M<sup>me</sup> Judith St-Arneault, conseillère siège numéro 6

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19 h 40 par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives. Nicole Léveillé, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

2021-02-19 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

2021-02-20 **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021**

Considérant que les membres du Conseil municipal de Trois-Rives ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu de l'approuver, avec dispense de lecture.

2021-02-21 **Demande de dérogation mineure de Lise Gareau et Réal Grandmont – 456 chemin du Lac-Mékinac (Matricule 6807 35 4763)**

Considérant la demande de dérogation mineure au règlement de zonage 2016-03 de la municipalité de Trois-Rives qui aurait pour effet de permettre la construction d'un garage empiétant de 4,7 mètres dans la marge de recul avant qui est prescrite à 7,6 mètres par ce règlement;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité de Trois-Rives a étudié cette demande et recommande au conseil municipal de l'accorder, compte tenu du peu d'impact qu'aurait son acceptation sur le milieu dont, entre autres, la vue des voisins et celle des automobilistes;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Caroline Naud et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives accorde la dérogation demandée mais se dégage de toute responsabilité advenant un bris causé par le passage des véhicules affectés au déneigement ou à d'autres tâches.

2021-02-22

**Installation d'un système d'antennes de radiocommunications, et de radiodiffusion au 3658, route 155 dans la municipalité de Trois-Rives**

ATTENDU QUE Bell Mobilité projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Trois-Rives ;

ATTENDU QUE Bell Mobilité s'est entendu avec madame Lisette Juneau pour obtenir un bail sur ses lots portant les numéros 4 872 320 et 4 872 321, à l'adresse 3658, route 155, pour la construction d'une tour autoportante de 82 mètres, ainsi qu'avec les propriétaires à proximité pour y accéder et assurer le passage d'un réseau électrique nécessaire aux opérations du site;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du projet d'implantation du système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout, tel que montré au document figurant en annexe «2» de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle sera rigoureusement suivie;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette procédure, un avis favorable de la Municipalité relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion sur son territoire est requis;

ATTENDU QUE le site ne contrevient pas aux règlements municipaux en vigueur, même si l'implantation des structures de télécommunication sont de juridiction fédérale et que, par conséquent, la réglementation municipale n'est pas opposable au projet soumis;

ATTENDU QU'en raison des objectifs de couverture du réseau, le site visé entraîne peu d'impact pour la municipalité et présente le moins de contraintes liées à l'ingénierie du réseau existant de Bell Mobilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie le projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion soumis par Bell Mobilité sur les lots 4 872 320 et 4 872 321 décrit au plan d'arpentage figurant à l'annexe « 2 » de la présente résolution et achemine cette dernière à monsieur André Nepton, d'Ussi communications inc., agent de Bell Mobilité.

2021-02-23

**Appui du plan d'optimisation des ressources pour les services de transport adapté et collectif**

Considérant que le Conseil municipal de Trois-Rives a pris connaissance du plan d'optimisation des ressources soumis par la Corporation de Transport Adapté Mékinac (CTAM) visant la limitation des répercussions de la pandémie sur les résultats financiers de l'année 2020;

En conséquence, il est proposé par Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie ce plan qui décrit la situation dans laquelle la CTAM se trouve et démontre la bonne gestion de ses effectifs et de ses dépenses pour le maintien des services, malgré la situation exceptionnelle reliée au virus de la COVID-19.

2021-02-24

**Rapport des activités de l'année 2020 du Service de sécurité incendie (S.S.I.) de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice**

Considérant le dépôt du rapport des activités de l'année 2020 du S. S. I. de la Régie intermunicipale d'incendie de la Vallée du Saint-Maurice, daté du 13 janvier 2021;

Considérant que le Conseil municipal de Trois-Rives en a pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par Judith St-Arneault, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu que le Conseil municipal de Trois-Rives approuve ce rapport.

2021-02-25

**Inscription de l'adjointe administrative comme membre formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)**

Considérant que lors de la rencontre du conseil municipal tenue le 15 décembre 2020 pour l'étude du budget 2021, l'adjointe administrative Marie-Josée Jean a été, de façon informelle, autorisée à adhérer à titre de membre formation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

Considérant que le but de cette adhésion était de lui permettre de bénéficier des tarifs réduits des cours en ligne dont celui intitulée *Directeur général et secrétaire-trésorier : environnement légal, politique et public* auquel elle a été autorisée à s'inscrire;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu d'officialiser ces décisions et d'acquitter les frais s'y rattachant.

**Correspondance**

Les lettres suivantes ont été portées à l'attention du conseil savoir :

- De Marie-Ève Turner, directrice générale à la Direction générale de la Mauricie - Centre-de-Québec du ministère des Transports, qui nous confirme les recommandations du Ministère faisant suite à notre demande de végétalisation du mur de soutènement à l'entrée du chemin Saint-Joseph.

Elle précise que le Ministère est favorable à la mise en place de plants de vigne aux extrémités du mur mais que ces plants devront être installés et entretenus par la Municipalité et qu'une demande de permission de voirie devra être faite avant de procéder aux travaux.

Elle termine en précisant que le Ministère pourrait nous fournir des informations précises pour mener ce projet, étant donné qu'il a déjà fait des recherches pour analyser le type de plants à y installer de même que leur emplacement idéal.

- De Michel Éthier, président de la Coopérative de solidarité de Mékinac, qui demande à la Municipalité de reconduire l'aide financière équivalente au montant de leurs taxes foncières pour l'année 2021.
- De Nathalie Groleau, directrice générale à la MRC de Mékinac, qui demande un appui des municipalités du territoire quant à leur sollicitation auprès du ministère de la Santé et des services sociaux du Québec, afin que ce dernier intervienne dans le processus de recrutement des médecins de famille de manière à assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition en région et d'offrir à toute candidature potentielle les incitatifs nécessaires pour exercer leur profession dans des conditions gagnantes pour tous.

2021-02-26

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

### Rapport de dépenses

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées selon l'article 5 du règlement 07-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire, totalisant 13 087,08 \$ dont voici le détail :

Lucien Mongrain	Rémunération et allocation janvier	1 176,68
Réjean Lahaie	Rémunération et allocation janvier	352,41
Caroline Naud	Rémunération et allocation janvier	402,41
Lise Roy Guillemette	Rémunération et allocation janvier	402,41
Ninon Fortier	Rémunération et allocation janvier	402,41
Judith St-Arneault	Rémunération et allocation janvier	402,41
Salaire administration	Sem. du 28 déc. et du 3, 10 et 17 janv.	7 731,08
Salaire urbanisme et zonage	Sem. du 28 déc. et du 3, 10 et 17 janv.	1 043,04
Nancy Parisella	Service de conciergerie - janvier	700,00
Hydro-Québec	Électricité garage et patinoire	474,23

2021-02-27

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Caroline Naud il est unanimement résolu d'attester de ce dépôt.

2021-02-28

### Approbation de la liste des comptes à payer

Sur la proposition de Ninon Fortier, appuyée par Réjean Lahaie il est unanimement résolu, que le conseil municipal de Trois-Rives approuve la liste des comptes à payer au 1<sup>er</sup> février 2021 totalisant 118 885,14 \$.

Michel Boucher	Réunion CCU 25 janvier + déplacement	40,92
Paul Doucet	Réunion CCU 25 janvier	15,00
Yves Paquette	Réunion CCU 25 janvier + déplacement	31,32
Jean-Paul Rheault	Réunion CCU 25 janvier	15,00
Lucien Mongrain	Frais de déplacement	140,16

Réjean Lahaie	Frais de déplacement	42,24
Ninon Fortier	Frais de déplacement	24,96
Monique Bernier	Frais de déplacement	55,68
Télus Mobilité	Téléphone cellulaire	24,00
Télécommunications Xittel	Service téléphonique	35,31
Groupe CLR	Temps d'onde radio	17,25
Les Gestions N.A. Carrier	Déneigement ch. de l'Anse saison 2020-2021 2 <sup>e</sup> versement	2 299,50
Robert Doucet	Contrat déneigement chemins Lac-aux-Sleighs et Lemère 2 <sup>e</sup> versement	9 800,00
Mach. W. St-Arnault & Fils MRC de Mékinac	Contrat déneigement chemins 2 <sup>e</sup> vers. Entente inspecteur fin 2020, vidange boues fosses septiques et enfouissement Régie déchets, décembre et vœux de Noël et publicité	58 440,41 4 849,96
Coop. de solidarité de Mékinac	Aide financière 2021	4 500,00
Québec municipal	Adhésion 2020-2021	170,82
Ass. québécoise d'urbanisme	Renouvellement adhésion 2021	165,56
Ministre du Revenu	Retenues prov. + CNEST – janvier	5 170,60
MicroGest	Achat et installation nouveau PC-inspect.	2 455,36
Fondation québécoise du cancer ADMQ	Don en guise de condoléances Formation et perfectionnement et renouvellement adhésion pour 2021	60,00 1 471,25
Ultima Assurances	Assurance générale + automobile	7 611,00
Municipalité de Lac-aux-Sables	Ordures et entretien ch. été/hiver 2020	16 438,24
PG Solutions	Formulaire comptes de taxes	543,14
Hydro-Québec	Électricité hôtel de ville fin 2020	874,93
Daniel Durocher inc.	Réparation lumières de rue	255,07
Petite caisse	Fournitures de bureau + pelle à neige	37,95
CRSBP Mauricie	Contribution municipale 2021	2 940,26
Caméléon Solutions Intégrées	Impression et pliage doc. comptes taxes	206,96
Télébec Ltée	Service téléphone	119,79
Coop de solidarité de Mékinac	Produits d'entretien	32,50

#### **Païement préautorisé**

Régime retraite des employés	Cotisations régime janvier	1 442,13
------------------------------	----------------------------	----------

#### **QUESTIONS DIVERSES**

2021-02-29

#### **Demande de support financier de la Coopérative de solidarité Mékinac**

Considérant que la Coopérative réitère, pour 2021, la demande d'aide financière équivalente au montant de la taxe foncière de l'immeuble dont elle est propriétaire, situé au 590, chemin Saint-Joseph, évoquant sa situation financière encore fragile, quoiqu'améliorée;

En conséquence, il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Judith St-Arneault et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives acquiesce à cette demande pour l'année 2021.

2021-02-30

**Appui à la MRC de Mékinac concernant une demande auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant la couverture médicale sur son territoire**

Considérant que le Conseil municipal de Trois-Rives a pris connaissance de la résolution numéro 21-01-06, adoptée par le Conseil de la MRC de Mékinac le 19 janvier 2021 ayant pour titre *Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac*;

Considérant le portrait tout à fait fidèle mais désolant de la couverture médicale du territoire qui y est dressé;

Considérant que le Conseil des maires de la MRC de Mékinac demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec d'intervenir dans le processus de recrutement des médecins de famille de manière à assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition en région et d'offrir à toute candidature potentielle les incitatifs nécessaires pour exercer leur profession dans des conditions gagnantes pour tous;

En conséquence, il est proposé par Caroline Naud, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, que le Conseil municipal de Trois-Rives appuie la demande faite par la MRC de Mékinac auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

2021-02-31

**Clôture de la séance**

Il est proposé par Lise Roy Guillemette, appuyée par Ninon Fortier et unanimement résolu, d'autoriser la levée de l'assemblée.